

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-trois

Le 23 février

Le conseil municipal de la commune de **SAINT BEAUZIRE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Date de la convocation du conseil municipal : le 17 février 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, ARNAUD David, BRESSON Séverine, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, GAYAT de WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, PENAY Florence, POULY Chantal, PREMEL Quentin, VINCENT David.

Procurations : CASAS Corinne à FARGES Eliane
MONTESSINOS Rémi à PREMEL Quentin

Excusée : ALBISETTI Caroline

Secrétaire de séance : Séverine BRESSON

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.

VOTE : **Pour** Unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Fonds des Initiatives Communales (FIC 2023)
- Schéma Départemental des gens du voyage
- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans
- Approbation du rapport de la CLECT – RLV
- Modification des statuts de Territoire d'Energie
- Eclairage public : Convention avec Territoire d'Energie
- Création de poste aux services périscolaires
- Autorisation de dépenses d'investissement au Budget 2023
- Questions diverses

Fonds des Initiatives Communales (FIC 2023)

Dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales 2023, et afin de financer :

-d'une part les travaux d'isolation et de mises aux normes des réseaux électriques et informatiques de la mairie ainsi que le passage en LED des bâtiments de la mairie et des services municipaux dont le montant s'élève à 40 239.07 € HT soit :

- 2 devis de la Société MARCHAT en ce qui concerne l'isolation des plafonds de la mairie (Rez de chaussée et étage) 8 222.53 € et un autre de 8 087.04 €,
- en ce qui concerne les réseaux informatiques c'est la société LIMAGNE INFORMATIQUE qui présente un devis de 4 300.50 €,
- THERMIQUE ASSISTANCE pour 1 830 € pour le déplacement des bouches de la climatisation du 1^{er} étage de la mairie,
- pour les éclairages la société DEMELEC de 5 579 € pour le passage en LED de l'éclairage de la mairie et de 2 280 € pour le passage en LED aux ateliers du service technique
- DEMELEC pour la reprise totale du réseau électrique (mise aux normes) pour un montant de 9080 €.

Il y a lieu de demander une subvention au Conseil Départemental d'un montant de 8 047.81 € soit 20 % du montant HT.

- et d'autre part de financer l'enfouissement des réseaux Télécom des rues du Moulin et des Dômes pour un montant de 24 000.00 HT, il y a lieu de demander une subvention au Conseil Départemental d'un montant de 4 800 € soit 20 % du montant HT.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2023 :

Ce projet ainsi qu'une fiche de synthèse ont été communiqués aux élus.

Les prescriptions concernant la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans sont les suivantes :

- Aires permanentes d'accueil (existantes + créations) : 6 soit 143 places de caravanes
- Terrains familiaux locatifs publics (existants + créations) : 47 soit 160 places de caravanes.

Ce schéma prévoit également la création de 2 aires de grand passage sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole mais aucune sur les territoires de RLV.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de décide :

d'émettre un avis favorable quant au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2028, sous réserves :

- *Qu'au titre de l'animation et de la revoyure du schéma départemental des gens du voyage, la communauté d'agglomération soit pleinement associée au comité d'arrondissement pour travailler en concertation, la composition du comité d'arrondissement devant être précisée ;*
- *D'un soutien/accompagnement technique de l'Etat pour d'une part, engager les aménagements prescrits et, d'autre part, maintenir des relations apaisées avec les communautés des gens du voyage amenées à stationner sur le territoire communautaire ;*
- *D'un accompagnement technique et juridique de l'Etat lors de la phase de concertation entre communes, préalable aux choix à venir de sites d'implantation de terrains familiaux locatifs et pour la maîtrise du foncier ;*
- *D'une prise en compte des capacités financières de l'EPCI et de ses communes membres pour la réalisation de terrains familiaux : le délai de réalisation sous deux ans après approbation du schéma est trop contraignant et les prescriptions prévues par le schéma pour RLV ne sont pas budgétairement soutenables. Les délais mis en avant ne permettant pas de prendre en compte les attentes des familles qui nécessitent un travail « sur mesure » long et délicat pour faciliter l'acceptation des projets d'habitat des gens du voyage au sein des territoires.*
- *D'une répartition plus juste des aires de stationnement; la commune d'Agglomération Riom Limagne et Volcans étant très sollicitée.*

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, Monsieur le Maire propose d'approuver les modifications suivantes des statuts de RLV :

* L'article 4 : Compétences obligatoires est ainsi complété :

4.8 : L'eau

4.9 : l'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT

4.10 : La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1.

* L'article 6 : Compétences facultatives est ainsi complété et modifié :

6.8 : En matière de financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)

La prise en charge de la contribution due au SDIS du Puy de Dôme pour l'ensemble du territoire de RLV.

6.8 : «Autres compétences facultatives » devient 6.9 « Autres compétences facultatives ».

Sa rédaction est inchangée.

Les autres articles des statuts de la Communauté d'Agglomération restent inchangés.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

Approbation du rapport de la CLECT – RLV

Faisant suite à la modification des statuts de RLV, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie et propose les ajustements budgétaires suivants à compter de l'exercice suivant, sachant que ces ajustements sont réalisés à partir de l'Attribution de Compensation versée aux communes :

- Transfert de la gestion du Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Dépense pour la commune : 254€ pour 106 jeunes âgés de 18 à 25 ans
- Transfert de la contribution du SDIS
Dépense pour la commune : 62 012€ (montant versé en 2022 par la commune directement au SDIS), ce montant restera fixe pour les années à venir.
- Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (Fonctionnement)
Dépense pour la commune : 10 214€ (coût supporté jusque-là par le Budget Communal)

En investissement un lissage sur 7 ans est proposé. Les diagnostics réseaux (eaux urbaines pluviales) devraient être terminés 2023 ou début 2024. Pour la 1ère année 2023 il y a lieu de prévoir 947€ ; 11834.00 € en 2024 et jusqu'à à 66 268€ la 7ème année... pour tenir compte des coûts de renouvellement. A ce stade ce ne sont que des estimations.

Ces dépenses étaient jusque là imputées directement au budget communal.

En résumé, l'Attribution de Compensation de la commune est arrêtée à - 76 326€, montant que la commune versera selon un échéancier à RLV.

En "compensation" la commune bénéficiera d'un droit de tirage sur les fonds de concours communautaires (subvention) dans le cadre de ses investissements d'un montant de 180 640.00€ sur 4 ans de 2023 à 2026 et dans la limite de 50% du reste à charge de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Modification des statuts de Territoire d'Energie

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Saint-Beauzire adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs

Le maire présente le projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, les modifications portent sur les nouvelles compétences en matière de réseau de chaleur et l'élargissement du périmètre d'intervention en matière d'énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Eclairage public : Convention avec Territoire d'Energie

Afin de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public rue du Moulin, rue de l'horloge et une partie de la rue des Dômes et rue du général De Gaulle jusqu'à la place des Sanchots qui s'élèvent à 63 000.00 € HT, la participation de la commune a été fixée à 31 500.00 € soit 50 % du montant HT.

Afin d'engager cette somme, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer la convention avec Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Création de poste aux services périscolaires

Afin d'assurer les services périscolaires (garderie, restaurant scolaire et ménage de l'école primaire) dans des conditions optimales, il y a lieu de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité du 20 février 2023 au 31 juillet 2023 : adjoint technique 15 heures hebdomadaires.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Autorisation de dépenses d'investissement au Budget 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612.1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation de ces crédits.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants

Crédits ouverts au budget 2022 : 474 427.33 € x 25% = 118 606.44 €

Opération	Libellé	Autorisation accordée (25% maximum)
Compte 204	Subventions d'équipements versées	12 561.72 €
091	Salle des fêtes	2 038.72 €
092	Bâtiments Divers	9 279.25 €
098	Mairie	688.66 €
099	Ecole	25 209.75 €
101	Stade	1 950.00€
103	Eglise	1 000.00€
104	Voirie rurale	9 779.75 €
105	Voirie urbaine	13 957.30 €
106	Matériel de voirie	7 806.50 €
107	Restaurant scolaire	1 984.75 €
110	Espace Sportif	10 000.00€
117	Tennis	22 350.04€
TOTAL		118 606.44€

De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

A- Prix de l'eau :

Monsieur David ARNAUD rend compte de la dernière réunion du SIEAEP Plaine de Riom :

Le comité syndical du SIAEP Plaine de Riom, qui s'est tenu mardi 21 février dernier, a notamment annoncé une légère augmentation du prix de l'eau pour 2023 de 2,4% sur le montant SEMERAP sur eau potable et pas sur l'assainissement. Prix du m³ à 2,7137 € (environ 8 euros sur une facture annuelle pour un volume de 120 m³).

En 2022, le syndicat Plaine de Riom a décidé de poursuivre son plan d'amélioration de son réseau d'eau potable à partir de 2023 en signant un grand emprunt sur 60 ans pour un montant de 4,5 millions d'euros en plus des travaux annuels.

En 2023, d'importants travaux seront faits sur notre commune rue des Dômes et rue du commerce ainsi que certaines rues adjacentes pour un montant de 522 000 euros Concernant le programme de travaux 2023, suite à de nombreuses casses et a de nombreuses remontées d'abonnés, la SEMERAP a programmé le renouvellement du réseau sur le secteur des Littes, au niveau de la rue des Acacias et de la rue des Vergers.

Il est également prévu de remplacer la conduite au domaine de Régéal.

Pour finir, le syndicat a évoqué la situation très préoccupante du manque d'eau sur son périmètre. Les nappes phréatiques sont très basses pour la saison et des mesures devraient être rapidement prises.

Il est évoqué le goût de javel de l'eau. Monsieur Jean-Louis MEDINSKA précise que ce n'est pas de la javel pure mais du chlore à l'état gazeux, ce qui n'altère pas du tout la qualité de l'eau. Il ne faut pas hésiter à signaler à la mairie ou à la SEMERAP si altération du goût de l'eau. La SEMERAP a un service qualité pour traiter ces problèmes

B- Théâtrales 2023 :

Comme chaque année, le FJEP demande un élu volontaire pour faire partie du Jury du mercredi au dimanche. L'élu volontaire devra assister à toutes les représentations et à toutes les délibérations du jury qui suivent les représentations.

C- Travaux en cours :

Monsieur Patrick LAURENDEAU, adjoint fait le point des travaux en cours :

- Le vestiaire modulaire du tennis a été posé ce matin, les branchements et les aménagements extérieurs sont à terminés.
- La réalisation du ralentisseur rue de Pont du Château est quasiment terminé, il reste le marquage au sol.
- Les travaux de réfection place de l'église et sous la halle, des caniveaux et d'enrobés sont en cours.

Calendrier :

- Vendredi 24/02/2023 à 9h30 : RV avec le responsable ENEDIS
- Mardi 28/02/2023 à 18h30 : conférence des Maires RLV à Ennezat
- Mercredi 01/03/2023 11h00 : réunion avec vice-président habitat de RLV (logements d'urgences)
- Mercredi 01/03/2023 20h30 : réunion Centre Communal d'Animation
- Vendredi 3/03/2023 à 9h30 : réunion avec la Banque des Territoires (financement du futur restaurant scolaire)
- Samedi 4/03/2023 8h à 12h : Nettoyage du ruisseau proposé par la société de Pêche
- Samedi 4/03/2023 à 19h00 : Soirée Portugaise organisée par le CCA
- Lundi 6/03/2023 à 20h00 : réunion du Comice Agricole
- Mardi 7/03/2023 à 17h30 : visite des travaux d'amélioration de la piscine de Riom
- Mardi 7/03/2023 à 18h30 : Conseil communautaire
- Jeudi 16/03/2023 à 16h45 : journée du Handicap sur la commune (spectacle pour enfants à la salle des fêtes)
- Samedi 18/03/2022 à 9h00 : Comice agricole à Ennezat
- Samedi 18/03/2023 à 19h00 : Choucroute des pompiers
- Mardi 21/03/2023 à 18h00 : Conseil d'école
- Mercredi 22/03/2023 à 18h00 : réunion du Syndicat du Grand Clermont
- Jeudi 23/03/2023 à 8h30 : réunion du Syndicat du Biopôle
- Jeudi 23/03/2023 à 18h00 : Commission Sport à RLV
- Jeudi 23/03/2023 à 20h30 : réunion du Conseil municipal

Fin de séance : 22H00

DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
-------------	-------------	----------

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ALBISETTI Caroline	Absente
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	
BUCINA Aurélie	
CASAS Corinne	Procuration à FARGES Eliane
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
FARGES Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	

GAYAT de WECKER Louis	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean Louis	
MONTESSINOS Rémi	Procuration à QUENTIN Premel
PENAY Florence	
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	